

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-04-35
Séance du 16 avril 2025

Objet : Convention triennale de partenariat avec le « Comité des Fêtes »

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
23	7	3

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 08 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Christian **SUAU**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. **BAUME**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à J C. **REY**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à F. **SERVOL**, Carine **BOISSEL** procuration à C. **MUCCIO**, Michel **SELLENS** procuration à M. **COUSTON**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Pascale **BORDES**, Vincent **THIERRY**

Secrétaire de séance : Jennifer **OBID**

Objet : Convention triennale de partenariat avec le « Comité des Fêtes »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la ville d'encourager l'animation festive dans la ville et les actions favorisant la convivialité et le rapprochement des citoyens bagnolais ;

Considérant la volonté de la ville de reconduire un partenariat à travers une convention pluriannuelle 2025-2027 avec le « Comité des Fêtes » de Bagnols-sur-Cèze ;

Considérant que cette question a été présentée à la commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 02 avril 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention pluriannuelle de partenariat avec le « Comité des Fêtes » de Bagnols-sur-Cèze pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 et à verser les subventions correspondantes, soit :

- Pour l'année 2025 : 30 000 €,
- Pour l'année 2026 : 30 000 €,
- Pour l'année 2027 : 30 000 €.

- de prélever ces dépenses sur le compte « 0404-3113-65748 » du budget en cours.

-

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

